

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE LA
STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2018

THEMATIQUE GENERALE :

*« Stabilité financière, stabilité monétaire
et croissance économique : cas de la
CEMAC »*

Mai 2017

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
www.beac.int

A

La crise financière de 2007/2008 a permis de renouer avec le débat sur l'interaction entre stabilité monétaire et stabilité financière. Ce débat découle de la principale interrogation : tout en poursuivant l'objectif de la stabilité des prix, la politique monétaire devrait-elle se préoccuper de l'évolution des cours des actifs financiers et de la croissance économique ? La tentative de réponse à cette question est à l'origine de la controverse opposant les thèses de séparation et de coordination entre stabilité monétaire et stabilité financière.

Théorie dominante d'avant la dernière crise financière internationale, le principe de séparation postule que des décisions monétaires sont prises indépendamment de l'état du système financier. Toutefois, l'autorité monétaire pourra intervenir sur le secteur financier, à titre préventif, pour corriger les effets néfastes du dégonflement d'une bulle financière sur le secteur réel ou, de manière curative, pour prévenir la constitution d'une bulle naissante. Si l'intervention préventive, se traduisant par une politique accommodante de taux d'intérêt contribue en même temps à atténuer les pressions sur les prix et améliorer l'activité économique, l'action curative de restriction des conditions monétaires (hausse des taux) est dommageable pour les investissements et donc la croissance économique.

Le courant de la coordination trouve en l'interdépendance entre politique monétaire et politique macroprudentielle une combinaison optimale pour parvenir à une croissance économique soutenue. Ainsi, l'autorité monétaire devrait agir pour anticiper les conséquences des décisions financières sur les canaux de transmission monétaire, et la politique macroprudentielle se doit d'intégrer les effets d'entraînement des actions monétaires sur l'évolution des crédits.

Cette thématique regorge un double intérêt pour la sous-région. Tout d'abord, la conduite de la politique macroprudentielle est un exercice récent dans la CEMAC¹, faisant du thème un sujet d'actualité. Ensuite, l'attribution de la mission de promotion de la stabilité financière à la BEAC en plus de la stabilité monétaire et de conseil aux Etats membres de la CEMAC dans l'élaboration de leur politique économique devrait susciter des interrogations quant à l'impact sur l'activité économique du degré de coordination ou d'indépendance entre politique monétaire et politique macroprudentielle dans la CEMAC.

Le thème général pourra être abordé suivant quatre principaux axes ci-après :

Axe 1 : dispositif d'analyse de la stabilité financière et instruments d'évaluation ;

Axe 2 : coordination entre politique macroprudentielle et politique monétaire : quels enjeux pour la CEMAC ;

Axe 3 : stabilité financière et croissance économique ;

Axe 4 : développement financier, stabilité monétaire et croissance économique.

¹ Règlement n°04/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant création du CSF-AC.

A

En fonction de la pertinence des études qui seront proposées par les soumissionnaires dans le cadre de cet appel à soumission d'articles, le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) retiendra deux à quatre papiers qui seront publiés dans la Revue de la Stabilité Financière Edition 2018 (RSF-AC 2018).

Les attentes de la BEAC quant aux articles qui seront publiés dans la RSF-AC 2018 s'inscrivent à deux niveaux :

- les études devront déboucher sur des propositions d'instruments d'analyse macroprudentielle susceptibles de renforcer le cadre analytique de la BEAC en matière de stabilité financière ;
- les conclusions des études sur l'interaction entre politique monétaire et politique macroprudentielle, devront contribuer à mieux orienter la Banque centrale dans l'élaboration de la politique monétaire.

Conditions de soumission

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés dans la langue française et abordant des sujets innovants en liaison avec la thématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les études ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure. De même, les auteurs sont conviés à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC, exercé par la BEAC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les études ne seront pas sélectionnées seront notifiés par voie électronique.

Public cible

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux auteurs des études remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront accueillies avec beaucoup d'intérêt les études provenant (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC à savoir la CIMA, la CIPRES, la CMF, la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC, mais aussi la BEAC, (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant, dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant des intérêts particuliers pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la CEMAC, (iii) des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères de l'économie et des finances et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, banques commerciales, sociétés d'assurance, BVMAC, DSX, etc.), exerçant leur activité dans la CEMAC.

A

Envoi et réception des propositions de contributions

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC (Secretariat_CSF-AC@beac.int, diffo@beac.int, belabout@beac.int et kouldjim@beac.int.) qui se chargera de la présélection. En outre, elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- une page de garde donnant le titre du projet de l'étude, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;
- le thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- une revue succincte de la littérature ;
- l'objectif et l'hypothèse de l'étude ;
- l'approche méthodologique ;
- les résultats attendus et les enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;
- des références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions des contributions, les dossiers devront comprendre les curriculum vitae du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations au moment de répondre à l'appel à contribution. Le Secrétariat du Comité n'interviendra pas dans tout le processus de rédaction des études.

Examen et sélection des études à publier

Une fois saisi de la sélection des projets d'études, les récipiendaires disposeront d'une période d'environ **huit mois** pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du Comité qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux Examineurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un papier n'implique pas l'engagement ferme quant à sa publication dans la Revue.

Enfin, les articles devront comporter au maximum 10 pages (soit 3000 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

Examineurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des Examineurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de la thématique traitée et des contributions réceptionnées.



Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque étude publiée donnera systématiquement droit à une rétribution forfaitaire de **un million (1 000 000) de FCFA** en guise d'encouragement.

Calendrier prévisionnel des travaux

Objet	Période
<i>Etape 1 : Soumission des projets d'études accompagnés du ou des Curriculum –Vitae du ou des auteurs</i>	<i>1^{er} juin - 31 juillet 18</i>
<i>Etape 2 : Examen et sélection des dossiers par le Secrétariat du Comité</i>	<i>1^{er} août - 20 août 18</i>
<i>Etape 3 : Notification aux auteurs des dossiers sélectionnés</i>	<i>25 – 30 août 18</i>
<i>Etape 4 : Rédaction des études</i>	<i>31 août 18 – 1^{er} mai 19</i>
<i>Etape 5 : Evaluation des études par les Examineurs</i>	<i>05 mai - 05 juillet 19</i>
<i>Etape 6 : Réponses aux auteurs et intégration des observations</i>	<i>20 juillet - 30 septembre 19</i>
<i>Etape 7 : Envoi par les auteurs des dernières versions des articles au Secrétariat du CSF-AC</i>	<i>1^{er} - 10 octobre 19</i>
<i>Etape 8 : Validation des articles par le CSF-AC</i>	<i>Novembre 19</i>
<i>Etape 9 : Notification des études validées aux lauréats</i>	<i>Novembre/décembre 19</i>
<i>Etape 10 : Publication de la RSF-AC 2018</i>	<i>Décembre 19/janvier 20</i>

JL



Fait à Yaoundé, le 24 mai 2018

Le Secrétariat du CSF-AC